

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC430

présenté par

Mme Gomez-Bassac, rapporteure, Mme Hérin, rapporteure M. Berta, rapporteur et M. Raphan,
rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« , les maîtres de conférences, les chargés de recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre la disposition d'autorisation de maintien en fonction aux corps des maîtres de conférence et des chargés de recherche afin de garantir une égalité de traitement entre les différents responsables de projets de recherche.